

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2019
Séance du 4 décembre 2019

N°39

Objet : Programme Action
Cœur de Ville
Signature du premier avenant à
la convention cadre
pluriannuelle

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-neuf et le quatre du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-six du mois de novembre 2019, s'est réuni dans la salle des fêtes à CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : BERTRAND Philippe

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis (jusqu'au rapport n° 53), BAUDOUI MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BREMOND Danièle, CAREL Serge, CASA Chantal (jusqu'au rapport n° 32), CAZERES Benoit, CHATARD Gilles (jusqu'au rapport n° 15), COMBE Gérard, DEORSOLA Jean Paul (jusqu'au rapport n° 38), DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, LE CORRE Thibaut, LEDEY Olivier, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe, PAUL Gilles, PAYAN Claude (jusqu'au rapport n° 37), POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, THONNATTE Lionel, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy

Etaient représentés :

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis
AYMES Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BONNET Brigitte a donné pouvoir à AILHAUD Régine
BONNET Martine a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
BONZI Maryse a donné pouvoir à VIVOS Patrick
CHATARD Gilles a donné pouvoir à CAZERES Benoit (à partir du rapport n° 16)
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul
DE VALCKENAERE Gilles a donné pouvoir à BAUDOUI MAUREL Marie Anne
JULIEN Jacques a donné pouvoir à BAILLE Patrick
MAZAL Ambroise a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
PAUL Gérard a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick
TRABUC Nicolas a donné pouvoir à FIAERT Claude
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à SUZOR Pierre

Etaient excusés :

AUBERT Serge	LEJOSNE Patrick
AUZET Guy	MAGAUD Marie José
BALIQUE François	MUNOZ MALDONADO Julien
BOURJAC Jean Marie	PELESTOR Michel
BRUN Patricia	REINAUDO Patrick
EYMARD Max	ROCHAT Jacques
FERAUD Maryline	RONDEAU Daniel
FLORES Sylvain	SEVENIER Jean
GRAVIERE Remy	TONELLI Corinne

REÇU EN PREFECTURE

le 06/12/2019

Application agréée E-legal@com

99_DE-004-200867437-20191204-39_04122019

Monsieur Philip NICOLOSI, rapporteur, expose ce qui suit :

Par délibération N° 23 du 26 septembre 2018, le Conseil d'agglomération a autorisé Madame la Présidente à signer la convention cadre pluriannuelle prévue dans le cadre du Programme Action Cœur de Ville (ACV).

Signée le 28 septembre 2018 pour une durée de 5 ans, l'ensemble des démarches prévues dans le cadre de la 1ère étape du dispositif, nommée phase d'initialisation, ont été mise en œuvre par la commune, l'intercommunalité et les partenaires signataires.

Dans un délai de 18 mois maximum, cette phase d'initialisation avait comme objectif de réaliser les actions matures, d'ajuster le diagnostic par des données complémentaires et de confirmer et/ou affiner le projet de revitalisation du cœur de l'agglomération. Elle a permis de fixer un plan d'action pluriannuel et de cibler les acteurs concernés par sa mise en œuvre opérationnelle et financière.

La fin de la phase d'initialisation se concrétise à présent par la signature d'un avenant de projet à la convention cadre pluriannuelle ACV, et l'entrée dans la phase de déploiement. L'avenant est un document partagé par l'Etat, la Ville et son intercommunalité, les partenaires financiers du programme à savoir la Caisse des dépôts Banque des territoires, Action Logement, l'ANAH, et les partenaires locaux et régionaux du projet (Département, EPF, CCI, CMA, Initiative Alpes de Haute Provence.)

Il est précisé que cet avenant et son plan d'action n'engage pas les partenaires financièrement. Chaque opération inscrite devra faire l'objet d'un dépôt de demande de subvention et d'une délibération de la collectivité qui porte le projet.

Ceci étant exposé, il vous est proposé,

- d'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant de projet à la convention cadre du Programme Action Cœur de Ville.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A la majorité pour 3 votes contre

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PRÉFECTURE

le 06/12/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200667437-20191204-30_04122019